

LE GRAIN DE SEL DE PAUL AGRATÉ

Mesdames et Messieurs les Magistrats j'avais vaguement cru comprendre que, compte-tenu de vos « bagages », BAC++++++... ! vous estimiez recevoir des salaires de misère... ?

Je ne suis pas du tout convaincu de cela, quand je vois comment vous faites danser l'anse du panier lorsque vous distribuez à l'envi les pensions « Racketatoires ». A mon humble avis, pour jongler avec autant de désinvolture avec les « sous », il faut être plein « aux as »... !

Toutes ces pensions, attribuées d'une manière aussi excessive et abusive, ne bénéficient pas à l'enfant. Elles participent en grande partie à l'enrichissement de la mère ou à régler ses honoraires d'avocat pour alimenter le conflit.

Les Pères commencent à tousser. Et ils ont raison ! A les étrangler ainsi, ils vont finir par « ch... de la poussière... » !

Notre Association « Le Père Aussi » vous a fait parvenir une méthode de calcul assez pointue mais complexe pour ceux qui ont déjà du mal à comprendre que la moitié de 4, c'est 2... !

Aussi, **grosso-modo**, en francs, je vais tenter de vous expliquer ça plus simplement :

Un père qui a, selon la répartition habituelle, son enfant les 1, 2, 3^{ème} week-end du mois plus la moitié des vacances, le reçoit environ 100 jours par an. Et la mère 260 jours.

En admettant que Père et Mère aient des ressources équivalentes, chacun des deux doit donc assumer 180 jours par an.

Comme le Père l'a déjà en charge (logement, habillement, nourriture, loisirs...) 100 jours, il doit donc en toute équité, seulement 80 jours à la Mère.

Si vous décidez d'une pension alimentaire mensuelle de 3 000 F pour 80 jours, **cela veut dire qu'un enfant coûte : $3\ 000 : 80 \times 360 = 13\ 500\ \text{F}$ par mois... ?**

Si le Père gagne le double de la Mère, le calcul est aussi simple. On prend la base de 2/3, 1/3. Me suis-je bien fait comprendre... ?

Essayons maintenant de déterminer une pension REALISTE :

Evaluons le coût d'un enfant mensuellement à un prix moyen de 3 000 F. Un chevalier d'industrie, un magnat du pétrole ou même un magistrat peut, cela va de soi, lui consacrer davantage. Mais un « R.M.Iste » ou un « SMICard » en consacra beaucoup moins. Et bien 3 000 F me semble raisonnable pour tout français moyen.

Prenons encore des parents à égalité de ressources. Ce qui fait que chacun doit assumer pour 1 500 F .

Comme le Père assume déjà 100 jours sur 180, il doit 80 jours.

La pension mensuelle doit donc être fixée à 1 500 F : $180 \times 80 = 670\ \text{F}$. arrondis...

Si le Père gagne le double, appliquer les 2/3, 1/3.

Cette manière très simple (*) de calculer devrait vous permettre de prendre conscience de l'énormité du matraquage subit par les Pères... ?

Si votre enfant à vous vous coûtait effectivement 13 500 F par mois, et bien, comme le disait ma Grand-Mère « Vous ch..... des petites crottes... ».

De grâce, Mesdames et Messieurs les J.A.F., faites preuve de bon sens et arrêtez le massacre. Pour le Bien de tous.

A bientôt pour la suite.

Paul AGRATé

(*) Pour une étude plus fine, se reporter à l'étude complète mentionnée sur notre site internet.